Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAR-TH-129, définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur

A/ BAR-TH-129 (v. A27.3) : Mise en place d'une pompe à chaleur (PAC) de type air/air

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : ….....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : ….....
Référence de la facture : ….....
*Pour les personnes morales : nom du site des travaux ou nom de la copropriété : ….....
*Adresse des travaux : ….....
Complément d'adresse : ….....
*Code postal : ….....
*Ville : ….....

*Bâtiment résidentiel existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération : □ OUI □ NON

*Type de logement : □ Maison individuelle □ Appartement

*Surface exclusivement chauffée par la PAC installée (m²) : ….....

* Coefficient de performance saisonnier (SCOP) : ….....
NB : le coefficient de performance saisonnier SCOP de la PAC air/air doit être supérieur ou égal à 3,9.

*Puissance nominale de la PAC (en kW) : …….
NB1: la puissance nominale de la PAC air/air doit être inférieure ou égale à 12 kW.
NB2 : la puissance nominale et le coefficient de performance saisonnier sont déterminés selon le règlement n°206/2012 de la commission du 6 mars 2012.

A ne remplir que si les marque et référence de la pompe à chaleur ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque :..... ..
*Référence :.....

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

ANNEXE 3